

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE D'AQUITAINE

En exécution d'un arrêté du préfet de la région Aquitaine en date du 21 juillet 2014, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Aquitaine à une enquête publique relative au projet de schéma régional de cohérence écologique, définition de la "trame verte et bleue" régionale en vue de la préservation et la restauration de la biodiversité en Aquitaine, dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte du lundi 18 août au vendredi 26 septembre 2014 inclus, dans les lieux suivants :

- le siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine)
- les mairies suivantes : Périgueux, Bergerac, Nontron et Sarlat-la-Canéda (Dordogne), Bordeaux, Captieux, Gujan-Mestras, Lesparre-Médoc et Libourne (Gironde), Mont-de-Marsan, Dax, Hagetmau et Sabres (Landes), Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Pau, Bayonne et Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé dans chacun des lieux d'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public. Il y sera également déposé un registre d'enquête sur lequel le public pourra présenter ses observations.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Aquitaine), service patrimoine, ressources, eau et biodiversité (SPREB), Cité administrative BP 55, Rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux cedex.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à la DREAL Aquitaine à l'adresse suivante : DREAL Aquitaine, SPREB/CEGE/TVB, Cité administrative BP 55 Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex.

Le siège de l'enquête est fixé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Aquitaine), au service patrimoine, ressources, eau et biodiversité (SPREB) où les observations et propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête ou par messagerie à l'adresse suivante : [SRCE-aquitaine.enquete@developpement-durable.gouv.fr](mailto:SRCE-aquitaine.enquete@developpement-durable.gouv.fr). Ces courriers et messages devront être reçus au siège de l'enquête entre le 18 août et le 26 septembre 2014.

L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :

<b>Le Président :</b> M. Monsieur Jean KLOOS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat retraité,	
<b>Les membres titulaires :</b> - Madame Christine BOUTES, spécialiste environnement et ingénierie du développement durable, - Monsieur Daniel DECOURBE, retraité de la Gendarmerie Nationale, - Monsieur Gérard JAUREGUIBERRY, cadre Télécom retraité, - Monsieur Paul JEREMIE, conseil en urbanisme et en environnement	<b>Les membres suppléants :</b> - Monsieur René GAMBART, retraité de la police nationale, - Monsieur Pierre ROUX, retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture, - Monsieur Alain JOUHANDEAUX, retraité de la Gendarmerie Nationale, - Madame Marie-Thérèse ARRIETA, directeur de préfecture retraitée, - Monsieur Christian BARASCUD, retraité du ministère de la défense,

Un membre de la Commission d'Enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux dates et heures suivantes :

<b>Gironde :</b> - à la mairie de <b>Bordeaux</b> , le jeudi 11/09/14 de 13h à 16h - à la mairie de <b>Gujan Mestras</b> , le lundi 18/08/14 de 14h à 17h et le mardi 16/09/2014 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Captieux</b> , le mercredi 27/08/14 de 9h à 12h et le jeudi 18/09/14 de 9h à 12h - à la mairie de <b>Lesparre-Médoc</b> , le mardi 26/08/14 de 14h à 17h et le vendredi 26/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Libourne</b> , le lundi 8/09/14 de 9h à 12h	<b>Dordogne :</b> - à la mairie de <b>Périgueux</b> , le lundi 18/08/14 de 9h à 12h et le vendredi 26/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Bergerac</b> , le jeudi 28/08/14 de 9h à 12h et le mardi 23/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Nontron</b> , le vendredi 19/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Sarlat-la-Canéda</b> , le lundi 25/08/14 de 9h à 12h et le mercredi 17/09/14 de 14h à 17h	<b>Landes :</b> - à la mairie de <b>Mont-de-Marsan</b> : Services Techniques, le vendredi 22/08/14 de 9h à 12h et le mardi 16/09/14 de 9h à 12h - à la mairie de <b>Dax</b> , le mardi 26/08/14 de 14h à 17h et le jeudi 25/09/14 de 13h30 à 16h30 - à la mairie de <b>Sabres</b> , le jeudi 11/09/14 de 9h à 12h - à la mairie de <b>Hagetmau</b> , le mercredi 3/09/14 de 9h à 12h
	<b>Pyrénées-Atlantiques :</b> - à la mairie de <b>Pau</b> , le lundi 18/08/14 de 9h à 12h et le vendredi 19/09/14 de 9h à 12h - à la mairie de <b>Bayonne</b> : Direction des affaires juridiques, le mercredi 3/09/14 de 9h à 12h et le vendredi 26/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Oloron-Sainte-Marie</b> , le vendredi 12/09/14 de 14h à 17h et le lundi 22/09/14 de 14h à 17h	<b>Lot-et-Garonne :</b> - à la mairie de <b>Agen</b> , le lundi 18/08/14 de 9h à 12h et le vendredi 26/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Marmande</b> , le jeudi 4/08/14 de 9h à 12h et le jeudi 18/09/14 de 14h à 17h - à la mairie de <b>Villeneuve-sur-Lot</b> , le mercredi 27/08/14 de 14h à 17h et le samedi 13/09/14 de 9h à 12h

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an, sur les lieux d'enquête et sur le site internet de la préfecture de la région Aquitaine. Le projet de SRCE, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, sera soumis à délibération du conseil régional d'Aquitaine et sera ensuite adopté par le préfet de la région Aquitaine.